



Commune de MERFY
(51220 Marne)



ARRETE MUNICIPAL N°20230936

**PORTANT FERMETURE
à la CIRCULATION
et au STATIONNEMENT**

GRANDE RUE (RD26)

A compter du 15.11.2023

**Pour des travaux d'enfouissement de
réseaux SIEM**

Le Maire de la Commune de MERFY,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-1 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle du 06 novembre 1992 modifiée sur la signalisation routière, Livre I, 8^{ème} partie ;

VU la demande présentée par M. Loïs DEPUSET de la SCEE, 7 Avenue Paul Maino 51100 REIMS pour la réalisation de travaux d'effacement du réseau électrique basse tension sur la RD 26 Grande Rue en agglomération de Merfy

VU l'accord technique préalable de la CIP Nord, services du département de la Marne, et des instances consultées pour cette déviation ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une fermeture à la circulation et une interdiction de stationner pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité de l'entreprise et des usagers ;

A.R.R.E.T.E

ARTICLE 1 :

**Du 15 novembre 2023 jusqu'à la fin de l'année 2024,
La route sera barrée dans les 2 sens de circulation GRANDE RUE RD26**

Durant cette période, une déviation sera mise en place par :

- * RD26 : de l'entrée d'agglomération de la commune de Saint Thierry jusqu'à l'intersection RD26/RD330 hors agglomération de la commune de Saint Thierry.
- * RD330 : de la précédente intersection jusqu'à l'intersection RD330/RD30 en agglomération de la commune de Villers-Franqueux.
- * RD30 : de la précédente intersection RD330/RD30 jusqu'à l'intersection RD30/RD530 en agglomération de la commune de Hermonville.
- * RD530 : de la précédente intersection RD30/RD530 jusqu'au carrefour RD530/RD75 en agglomération de Trigny.
- * RD75 : du précédent carrefour RD530/RD75 jusqu'à l'intersection RD 75/RD26 hors agglomération de la commune de Trigny.
- * RD26 : de la précédente intersection jusqu'à l'intersection de la RD26/RD475 en agglomération de Merfy.

Le stationnement sera interdit des 2 côtés de la voie pendant toute la durée des travaux



✉ Mairie, 6 Grande Rue 51220 MERFY ☎ 03.26.03.01.33 📠 03.26.03.03.28.

📧 Mairie.merfy@wanadoo.fr 🌐 <http://www.merfy.fr/>

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place conformément aux règles de l'article 128 de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire du 06 novembre 1992 par les soins de **l'entreprise prestataire qui sera seule responsable des accidents pouvant survenir du fait ou à l'occasion des travaux.**

ARTICLE 3 :

Cette signalisation sera déposée ou occultée en dehors des périodes d'activité du chantier.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux est chargé de l'exécution du présent arrêté

Dont ampliation sera affichée et adressée pour information, à :

- ✓ Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Marne
- ✓ Monsieur le Lieutenant-Colonel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- ✓ Madame la Directrice départementale des territoires de la Marne/SRER
- ✓ Madame la responsable du service des transports scolaires de la région Grand Est
- ✓ Madame la responsable du service des transports scolaires de la CUGR (
- ✓ Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Bourgogne-Fresne
- ✓ Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Fismes – Montagne de Reims
 - Monsieur le Maire de la commune de Saint-Thierry
 - Madame la Maire de la commune de Thil
 - Monsieur le Maire de la commune de Villers-Franqueux
 - Madame la Maire de la commune d'Hermonville
 - Monsieur le Maire de la commune de Trigny
 - Monsieur le Maire de la commune de Chenay
- ✓ La CIP Nord



Marie ROZE
2023.11.14 16:59:39 +0100
Ref:20231114_163202_1-1-O
Signature numérique
Mme la Maire

Marie ROZE